

Direction Jeunesse et Sports
Service de la Jeunesse

LES SEJOURS SONT DE 7 JOURS ET SERONT ATTRIBUES EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES ET POUR UNE INSCRIPTION PAR AN
TOUT DESISTEMENT D'UN ELEVE (SAUF RAISON MEDICALE), LE FAIT RENONCER A TOUTE NOUVELLE INSCRIPTION POUR UNE AUTRE
PERIODE DE L'ANNEE ET AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE

1 – COLLEGE :

Nom du collège : Ville : Référent :

2 – ELEVE

Nom : Prénom : Né(e)le :

Classe : Sexe : M F Adresse :

..... Code postal : Ville :

Tél famille : Portable 1 : Portable 2 :

Mail.....

Etes-vous bénéficiaire de : Bourse Allocation de Rentrée Scolaire (versée par la CAF) Aucune de ces aides

enfants en situation de handicap : nous contacter afin de savoir si l'activité est adapté à l'enfant

ne sait pas nager (incapacité de rester à la surface sans support)

Les enfants ne sachant pas nager ne peuvent pas intégrer les séjours SURF DES MERS et PLONGEE

3- ACTIVITE AUX CHOIX : 3 CHOIX DIFFERENTS OBLIGATOIRES : les enfants doivent respecter cette obligation au risque de ne pas partir selon les disponibilités.

SURF DES MERS 1 ^{er} et 2 ^{ème} semaine	EQUITATION 1 ^{er} semaine	SPORT AVENTURE + OPTION JUDO ET CULTURE JAPONAISE 2 ^{ème} semaine	SPORT AVENTURE + ELOQUENTA (VOIR AU VERSO) 2 ^{ème} semaine	SPORT AVENTURE + OPTION HIP HOP 1 ^{er} semaine	SPORT AVENTURE + BIEN ÊTRE (découverte du terroir et de sa cuisine) 1 ^{er} semaine	SPORT AVENTURE ADOS AVENIR 1 ^{er} semaine
VOILE 1 ^{er} semaine	PLONGEE 1 ^{er} semaine	SPORT AVENTURE 1 ^{er} et 2 ^{ème} semaine	FOOT CITOYEN ET ARBITRAGE 1 ^{er} semaine	FOOT FEMININ 1 ^{er} semaine	SPORT AVENTURE Pays EUROPEENS BERLIN 1 ^{er} semaine DUBLIN 2 ^{ème} semaine BARCELONE 1 ^{er} et 2 ^{ème} semaine GÈNES 1 ^{er} semaine	

Choix 1 :

Choix 2 :

Choix 3 :

5- COÛT DU SEJOUR : 70€ (bénéficiaire de bourse ou de l'allocation de rentrée scolaire : il conviendra de fournir le justificatif dans le dossier d'inscription définitive qui vous sera donné ultérieurement), ou 90€ (non bénéficiaire d'aides)

6- OBSERVATIONS A MENTIONNER :

▪ Préciser la ou les Période(s) disponible(s) : 1^{er} semaine 2^{ème} semaine indifférent

▪ Souhaite partir avec 3 amis(es) au choix maximum :

OUI NON

Si oui, préciser les noms :

Chaque enfant concerné doit remplir impérativement une fiche de pré-inscription individuelle auprès de leur référent dans le collège, faire la même demande d'amis(es), les mêmes choix d'activités et la période identique.
Nous prendrons en compte vos observations si les conditions mentionnées ci-dessus sont remplis.

▪ Autres :

DOCUMENT A RETOURNER IMPERATIVEMENT AU COLLEGE

Fait à Le..... Signature des parents ou du responsable legal

Fiche Explicative

1. Que sont les « Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels »

Ce dispositif s'adresse à tous les collégiens du département. Il offre la possibilité aux enfants qui entrent dans les critères de prise en charge, de partir en séjour durant les périodes de vacances scolaires (hiver, printemps et été) et de pratiquer du sport, des activités éducatives et culturelles. Ces séjours sont assurés par des structures partenaires du Département. **Un nombre limité de places est attribué à chaque établissement scolaire et certains séjours peuvent accueillir des enfants en situation de handicap pour les vacances de printemps et d'été.**

2. Critères de prise en charge

Les Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels s'adressent aux collégiens :

- Non dispensés d'Education Physique et Sportive
- N'ayant pas l'opportunité de partir en vacances ou rencontrant une difficulté particulière pendant l'année
- Au mérite
- Respectueux des règles de vie en collectivité

Le choix des collégiens retenus pour les séjours se fera uniquement sur validation par le référent de chaque établissement scolaire.

3. Encadrement

- Les Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels sont assurés par des structures qualifiées et agréées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Le Département impose également à chaque structure partenaire un encadrement renforcé d'un animateur pour 8 collégiens
- Toutes les activités sportives sont dispensées par des professionnels diplômés d'Etat dans la discipline proposée

4. Visites sur sites

Des visites régulières sont effectuées par le secteur des séjours sportifs, éducatifs et culturels afin de s'assurer du bon déroulement du séjour.

5. Lieux

Les Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels se déroulent sur des sites géographiques très variés et en adéquation avec les activités qui y seront proposées (Hautes-Alpes, Savoie, Ardèche, Var, Bouches-du-Rhône, Tarn, Hérault, Corse, Auvergne, Gard, Pyrénées Orientales et Atlantiques...).

6. Activités

- Hiver : Ski, Activités montagne (ski de fond, biathlon, chiens de traineaux, confection d'igloos, luges, raquettes, piscine)
- Printemps : Sport Aventure (VTT, randonnée, canoé kayak,...), surf des mers, voile, plongée, équitation, foot avec arbitrage, foot féminin, ados avenir (sport aventure + découverte de l'animation), sport et bien être (sport aventure + découverte du terroir et de sa cuisine), pays européen, sport aventure + Hip Hop, sport aventure + judo, sport aventure + Eloquenta (jeux de scène, éloquution, contrôle de la voix)
- Eté : Sport Aventure (VTT, randonnée, canoé kayak,...), sport aventure Anglais, sport aventure + judo, sport aventure PSC1, sport aventure + non nageur
- Pour les enfants en situation de handicap : période Printemps et Eté, nous contacter pour savoir si l'activité est adaptée pour l'enfant.

7. Périodes

Les Séjours Sportifs, Educatifs et Culturels se déroulent sur une durée de 7 jours, durant les vacances d'hiver, de printemps et d'été.

8. Modalités d'inscription

Si votre enfant est sélectionné, la présente fiche de pré-inscription sera suivie d'un dossier complet, qui sera envoyé par la structure organisatrice, au référent du collège. Le référent remettra ce dossier à votre enfant.

Le dossier comprend :

- Une fiche sanitaire de liaison
- Des informations sur le déroulement précis du séjour (dates, lieu, horaires de convocation, activités proposées...)
- La charte citoyenne, à signer par les parents et l'enfant

9. Tarifs

Le Département prend en charge la quasi-totalité du coût du séjour.

70€ ou 90€, en fonction des ressources, restent à la charge des familles.